Numéro	DL200626-LM07	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation des représentants	
Objet	Désignation des représentants de la ville dans les établissements d'enseignement secondaire sur le territoire de la commune	



VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents:

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUX Rémy

Etaient excusés:

- Madame Marie RINKEL avant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

Nombre de conseillers présents : 32 Nombre de conseillers votants : 35

Date de convocation et affichage : 3 juillet 2020
Date de publication délibération : 16 juillet 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité : 16 juillet 2020

Numéro	DL200626-LM07	
Matière	5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants	1/2

XII. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les articles R421-14, R421-16, R421-17 du Code de l'Education disposent que lorsqu'il existe un groupement de commune, le conseil d'administration :

- des collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas une section d'éducation spécialisée comprend un représentant de la commune,
- des collèges et des lycées comprend un représentant de la commune,
- des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) comprend un représentant de la commune.

Après avoir décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas recourir au scrutin secret,

Il est proposé au conseil municipal de désigner les représentants dans les établissements d'enseignement secondaire suivants implantés sur le territoire d'Illkirch-Graffenstaden :

		Représentant titulaire	Représentant suppléant
Collège du Parc		- Antoine FRIDLI	
Collège Nelson Mandela comportant une section d'éducation spécialisée	1	- Lisa GALLER	
Lycée hôtellerie et tourisme Alexandre Dumas		- Marie RINKEL	- Yvon RICHARD
Lycée polyvalent Gutenberg		- Isabelle HERR	- Sandra DIDELOT
Lycée polyvalent Le Corbusier		- Serge SCHEUER	- Philippe HAAS
EREA Henri EBEL, rue Sodbronn		- Sylvie SEIGNEUR	

Numéro

DL200626-LM07

Matière

5.3. Institutions et vie politique - Désignation des représentants

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération.

Pour:

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, BEAUJEUX Rémy

Abstentions: 9

FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara

> Pour extrait conforme Le Maire

Thibaud PHILIPPS